

## Projet de publication

(NOTAMN PROPOSAL LFFA-

A)LFAY

B)230424 2300

C)230425 0800

E)ZONE INTERDITE TEMPORAIRE (ZIT) A VILLERS-BRETONNEUX (80) : COMMEMORATION 'ANZAC DAY'

1/ LIMITES LATERALES :

CERCLE DE 1,6 NM DE RAYON CENTRÉ SUR PSN 495313N 0023042 (POINT DE REPORT W CTR ALBERT BRAY)

RDL080/4.9NM LFAY ARP

RDL235/8.6NM LFAQ ARP

2/ STATUT :

ZIT QUI SE SUBSTITUE AUX PORTIONS DES ESPACES AERIENS AVEC LESQUELLES ELLE INTERFERE.

3/ SERVICES RENDUS :

INFO DE VOL ET ALERTE RENDUS PAR LES ORGANISMES HABITUELS.

4/ CONDITIONS DE PENETRATION CAG/CAM :

PENETRATION INTERDITE A TOUS LES AERONEFS, Y COMPRIS LES AERONEFS QUI CIRCULENT SANS EQUIPAGE A BORD, A L'EXCEPTION DES AERONEFS ASSURANT DES MISSIONS D'ASSISTANCE, DE SAUVETAGE OU DE SECURITE PUBLIQUE LORSQUE LE CONTOURNEMENT DE LA ZONE N'EST PAS COMPATIBLE AVEC L'EXECUTION DE CES MISSIONS APRES CONTACT PREALABLE AVEC LE GESTIONNAIRE DE LA ZONE (TEL : 03.22.80.46.01 OU 06.11.56.55.89).

5/ INFORMATION DES USAGERS :

ALBERT TWR / INFO : 119.655 MHZ

LILLE INFO : 134.825 MHZ

F)SFC

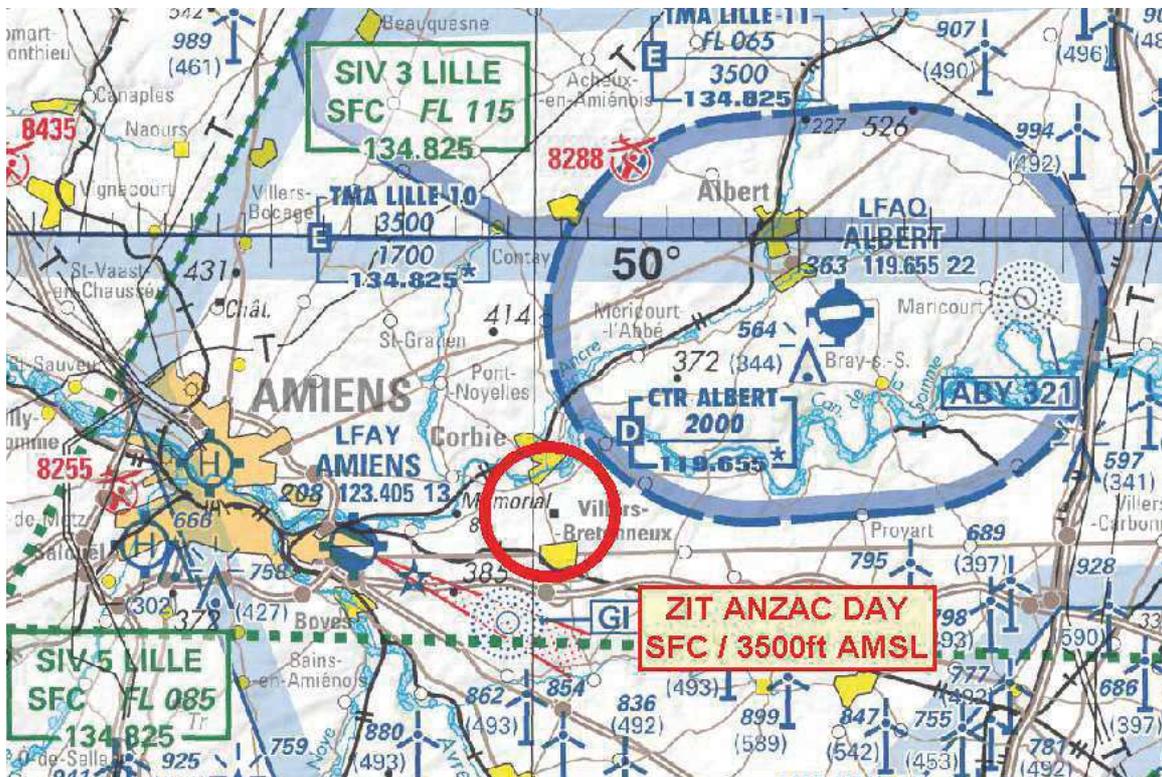
G)3500FT AMSL)

————— FIN DU TEXTE A PUBLIER —————

### Proposition de consignes hors NOTAM

Nil.

### Cartographie



Extrait carte 1/500 000 IGN - Édition 2022

Saisine n°23-0120/DSACN/NA



# MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le 24 mars 2023

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord  
Division navigation aérienne

La division navigation aérienne

à

CRG.NO/BEP

Nos réf. : 23-0120 /DSACN/NA  
Affaire suivie par : Matthieu BOURRAT  
Tél. : 01 69 57 75 55 – Mob. : 07 64 82 55 95  
[dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-n.espace-bf@aviation-civile.gouv.fr)

**OBJET** : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) sur le site du mémorial de Villers-Bretonneux (80) à l'occasion de l'ANZAC DAY

**PJ** : NIL

J'ai l'honneur de transmettre au comité régional de gestion de l'espace aérien Nord-Ouest une demande de création d'une zone interdite temporaire (ZIT) sur la commune de Villers-Bretonneux ayant les caractéristiques suivantes :

### **Demandeur**

Préfecture de la Somme, Chef d'Escadron Julien ROSSIGNOL, Commandant la compagnie d'AMIENS (80)  
Tel fixe : 03.22.80.46.01  
Tél portable : 06.11.56.55.89  
Mail : [julien-1.rossignol@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:julien-1.rossignol@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

### **Porteur du dossier**

DSAC Nord

### **Descriptif**

Afin de répondre à des besoins de protection de hautes personnalités présentes durant la cérémonie de commémoration de l'ANZAC DAY, au mémorial australien de la première guerre mondiale de Villers-Bretonneux (80), la préfecture de la Somme demande que soit créée une ZIT.

### **Caractéristiques de la ZIT :**

- **Emplacement** : mémorial de Villers-Bretonneux (80) ;
- **Limites latérales** : cercle de 1,6 NM centré sur PSN : 49° 53' 13" N - 002° 30' 42" E (Point de report VFR spécial « W » de la CTR ALBERT BRAY) ;
- **Limites verticales** : SFC / 3500ft AMSL ;
- **Dates et heures d'activité (UTC)** : active du 24 avril 2023 23H00 au 25 avril 2023 08h00.

- **Statut :**  
Zone interdite temporaire qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
- **Services rendus :**  
Information de vol et alerte par les organismes habituels.
- **Conditions de pénétration :**  
CAG/CAM : pénétration interdite à tous les aéronefs, y compris les aéronefs qui circulent sans équipage à bord, à l'exception des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact préalable avec le gestionnaire de la zone (tél. : 03.22.80.46.01 ou 06.11.56.55.89).
- **Information des usagers :**

ALBERT TWR / INFO	119.655 MHz
LILLE INFO	134.825 MHz
- **Organisme en charge de l'établissement de la décision de création de la ZIT :**  
DTA/MCU

### Environnement CA

Cette ZIT interfère avec :

- le point de report VFR Spécial « W » de la CTR ALBERT BRAY (centre de la ZIT) : ce point n'est plus utilisable pendant l'activation de la zone ;
- la TMA 10 LILLE de classe E entre 1700ft AMSL et 3500ft AMSL ;
- certaines procédures aux instruments des aérodromes d'Amiens Glisy (LFAY) et d'Albert-Bray (LFAQ).

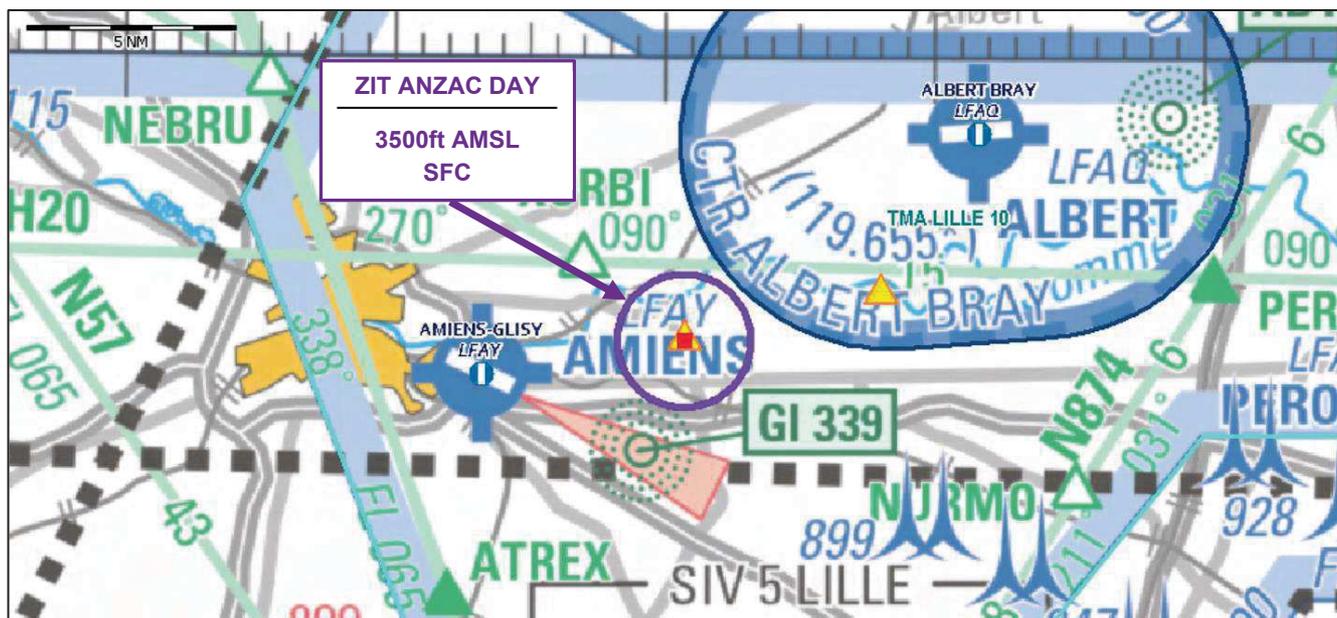
Cette ZIT se situe :

- RDL080/4.9NM de l'ARP LFAY ;
- RDL235/8.6NM de l'ARP LFAQ.
- RDL022/2.9NM du NDB GI.

Matthieu BOURRAT

Inspecteur de surveillance NA

### Cartographie



Extrait carte SIA France Nord 1 : 1 000 000 Edition 2022

### **Proposition de publication : NOTAM**

A) LFFF LFAY

B) 2304242300

C) 2304250800

E) ZONE INTERDITE TEMPORAIRE (ZIT) À VILLERS-BRETONNEUX(80) : COMMEMORATION ANZAC DAY

RDL080/4.9NM LFAY ARP

RDL235/8.6NM LFAQ ARP

- LIMITES LATERALES :

CERCLE DE 1,6 NM DE RAYON CENTRÉ SUR PSN 495313N 0023042 (POINT DE REPORT W CTR ALBERT BRAY)

- LIMITES VERTICALES :

SFC/3500FT AMSL

- STATUT :

ZIT QUI SE SUBSTITUE AUX PORTIONS DES ESPACES AERIENS AVEC LESQUELLES ELLE INTERFERE.

- SERVICES RENDUS :

INFO DE VOL ET ALERTE RENDUS PAR LES ORGANISMES HABITUELS.

- CONDITIONS DE PENETRATION :

PENETRATION INTERDITE A TOUS LES AERONEFS, Y COMPRIS LES AERONEFS QUI CIRCULENT SANS EQUIPAGE A BORD, A L'EXCEPTION DES AERONEFS ASSURANT DES MISSIONS D'ASSISTANCE, DE SAUVETAGE OU DE SECURITE PUBLIQUE LORSQUE LE CONTOURNEMENT DE LA ZONE N'EST PAS COMPATIBLE AVEC L'EXECUTION DE CES MISSIONS APRÈS CONTACT PRÉALABLE AVEC LE GESTIONNAIRE DE LA ZONE (TEL : 03.22.80.46.01 OU 06.11.56.55.89).

- INFORMATION DES USAGERS :

ALBERT TWR / INFO 119.655 MHZ

LILLE INFO 134.825 MHZ

F) SFC

G) 3500FT AMSL

### **Proposition de consignes hors publication :**

Le SNA Nord se coordonnera avec les exploitants des aérodromes d'Albert-Bray et d'Amiens-Glisy afin d'évaluer la nécessité de suspendre par NOTAM certaines procédures aux instruments sur la période d'activation de la ZIT.